



Montréal, le 21 août 2015

**Marc-André LeChasseur**  
[malechasseur@lechasseuravocats.com](mailto:malechasseur@lechasseuravocats.com)  
Ligne directe : 514 845-0280

**PAR SDÉ ET MESSENGER**

Me Véronique Dubois  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Dossier R-3879-2014**  
**Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2014**  
**N/D : 1040-16**

---

Chère consœur,

Par les présentes, nous donnons suite à votre lettre du 18 août dernier au nom de notre cliente, l'Union des municipalités du Québec (« UMQ »). En prévision de l'audience du dossier mentionné en titre, l'UMQ vous soumet les informations suivantes :

- L'UMQ n'envisage aucun moyen préliminaire.
- Témoin : Pierre Prévost, économiste, analyste désigné de l'UMQ et auteur de la preuve.
- Temps requis pour l'adoption de la preuve et la présentation des points importants : 30 minutes.
- Temps requis pour contre-interroger les panels de Gaz Métro : 30 minutes.
- Temps prévu pour l'argumentation et le mode de présentation souhaité : 20 minutes pour une plaidoirie orale.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

**LECHASSEUR AVOCATS**

*(s) Marc-André Lechasseur*

Marc-André LeChasseur, procureur de l'UMQ, en l'absence de  
**Martine Burelle, présentatrice de l'argumentation de l'UMQ**

MAL/mb